

Les Infos de Base

mercredi 8 juin 2005
volume 8, numéro 23
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 23 du 8 juin 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 23 du 8 juin 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 22 du 4 juin 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 21 mai 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des chimistes du Québec, R.R.Q., 1981, c. **C-15**, r. 10, a. 2;

Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier, [R.R.Q., c. **C-24.1**, r. 16.1], aa. 1-3.1, 4, 6-9.0.1, 9.2, 9.3, ann. 1, 2;

Règlement sur le transport des matières dangereuses, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 4.2.1], aa. 1, 2, 5, 15, 20, 22, 25, 27, 28, 29, 31, 31.1-31.5, 33, intitulé de la Section VIII, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, ann. 1;

Règlement sur les quotas des producteurs de tabac jaune, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 119.01], a. 2;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, [R.R.Q., c. **R-9.1**, r. 0.1], aa. 1-3;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, [R.R.Q., c. **R-9.2**, r. 1], aa. 8.1, 8.2, intitulé du chapitre X, 8.3, 8.3.1-8.3.3;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

gouvernement et des organismes publics, [R.R.Q., c. **R-10**, r. 1.1.1], intitulé de la section III du chapitre I, aa. 8.0.1, 8.1-8.5, 35.2, 38.0.1, 42, 43, 45, 46, 46.1, 46.2, intitulé de la section V du chapitre II, 46.3-46.8, 49, 50, ann. 0.I, IV;

Règlement sur l'application du Titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, [R.R.Q., c. R-10, r. 1.1.3], aa. 5, 6, 8;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants, [R.R.Q., c. **R-11**, r. 3], aa. 3.1, 3.2, 3.3, intitulé du chapitre IV, 4.1;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, [R.R.Q., c. **R-12**, r. 0.2], intitulé du chapitre II, aa. 2.1, 8.5, 8.6, 8.7;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, C.T. 202420 du 24-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2516], nouveau;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. R-12.1, r. 1], abrogé;

Décret concernant les dispositions particulières à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 23 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. R-12.1, r. 2], aa. 4, 9, 16, 17, 18, 19, 25, 27, 30, ann. I;

Décret concernant les dispositions sur la détermination de prestations supplémentaires à l'égard de certaines catégories d'employés en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. R-12.1, r. 3], a. 6.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.